

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 13 décembre 2022**  
**N° 2022.12.13\_3.**

**Point 3 – Fermeture administrative anticipée de l'USMB à Noël 2022**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,  
Vu la circulaire de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la direction générale de la recherche et de l'innovation du 24 septembre 2022 portant sur la déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche,  
Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2023,  
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 26 avril 2022 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2023,  
Vu l'avis du comité technique en date du 29 novembre 2022 portant sur l'objet de la présente délibération,  
Vu l'avis du comité technique en date du 8 décembre 2022 portant sur l'objet de la présente délibération,

La circulaire du 24 septembre 2022 citée ci-dessus invite les opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche à proposer des mesures de réduction sensible de leur consommation d'énergie dès l'année universitaire en cours.

Ainsi, le plan de sobriété de l'USMB, en cours de rédaction, prévoit, au titre des mesures prises pour l'année universitaire 2022/2023, une fermeture anticipée de l'université au 16 décembre 2022, soir. L'ensemble des composantes et services de l'université a été consulté.

► **Le conseil d'administration approuve la fermeture administrative anticipée de l'USMB pour les vacances de Noël 2022 :**

Dates votées par le CA du 26 avril 2022	DU	AU
Vacances de Noël 2022	Mercredi 21 décembre 2022 au soir	Mardi 03 janvier 2023 au matin

Fermeture administrative anticipée proposée lors du conseil d'administration du 13 décembre 2022	DU	AU
Vacances de Noël 2022	Vendredi 16 décembre 2022 au soir	Mardi 03 janvier 2023 au matin

**Résultat du vote :**

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	8
Membres présents :	17	Abstention :	2
Membres représentés :	6	Pour :	13
Nombre de votants :	23		

Fait à Chambéry, le **16 DEC. 2022**

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	<b>16 DEC. 2022</b>
	Transmise au recteur de région académique le :	<b>16 DEC. 2022</b>

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

# Conseil d'administration

- Séance du 13 décembre 2022 -

## 3. Fermeture administrative anticipée de l'USMB à Noël 2022

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,*

*Vu l'avis du comité technique en date du 12 avril 2022 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2023,*

*Vu la délibération du conseil d'administration en date du 26 avril 2022 portant sur le calendrier des fermetures administratives de l'USMB de l'année universitaire 2022-2023,*

La circulaire du 24 septembre 2022 portant sur la déclinaison du plan de sobriété énergétique au sein des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche invite ces derniers à proposer des mesures de réduction sensible de leur consommation d'énergie dès l'année universitaire en cours.

Ainsi, le plan de sobriété de l'USMB, en cours de rédaction, prévoit, au titre des mesures prises pour l'année universitaire 2022/2023, une fermeture anticipée de l'Université au 16 décembre 2022, soir. L'ensemble des composantes et services de l'Université a été consulté.

**► Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'émettre un avis sur la fermeture administrative anticipée de l'USMB pour les vacances de Noël 2022 :**

Dates votées par le CA du 26 avril 2022	DU	AU
Vacances de Noël 2022	Mercredi 21 décembre 2022 au soir	Mardi 03 janvier 2023 au matin

Fermeture administrative anticipée	DU	AU
Vacances de Noël 2022	Vendredi 16 décembre 2022 au soir	Mardi 03 janvier 2023 au matin

<b>Composantes ou services</b>	<b>Consultations</b>
<b>IAE Savoie Mont Blanc</b>	Comité de direction du 17/11/2022
<b>POLYTECH Annecy-Chambéry</b>	Comité de direction du 7 novembre 2022
<b>UFR LLSH</b>	Entretiens individuels avec les personnels en octobre et novembre 2022
<b>Faculté de Droit</b>	Réunion de service du 19/10/2022
<b>IUT Annecy</b>	Comité de direction du 6/10/2022
<b>IUT Chambéry</b>	Conseils de direction du 06/10/22 et du 10/11/22 Réunion des personnels BIATSS du 08/11/22.
<b>UFR Sciences et Montagne</b>	Réunion du 14 novembre 2022
<b>SCD BU</b>	Assemblée générale des personnels du 14/10/2022
<b>Service des sports</b>	Entretiens individuels avec les personnels en octobre 2022
<b>Service formation continue</b>	A confirmer
<b>Service de santé étudiant</b>	Entretiens individuels avec les personnels en octobre 2022
<b>Service de médecine préventive du personnel</b>	Réunion de service du 13/10/2022
<b>Service prévention</b>	Réunion de service du 12/10/2022
<b>Agence comptable</b>	Réunion de service du 22/11/2022
<b>DGS</b>	Réunion de service du 15/11/2022
<b>DAF</b>	Réunion de service du 10/10/2022

<b>Composantes ou services</b>	<b>Consultations</b>
<b>DEVE</b>	Réunion de service du 04/10/2022
<b>DRI</b>	Echange avec les services le 4/10/2022
<b>DDRV</b>	Réunion de service du 10/10/2022
<b>DAJI</b>	Réunion de service du 7/11/2022
<b>DAPAC</b>	Réunion de service du 10/10/2022
<b>Direction de la communication</b>	Réunion de service du 11/10/2022
<b>Direction du patrimoine</b>	Réunions de service des 4/10 et 10/11/2022
<b>DRH</b>	Réunion de service du 27/10/2022
<b>Direction du numérique</b>	Réunion de service du 9/11/2022
<b>Pôle Tourisme Montagne Inventive</b>	Réunion d'équipe du 21/11/2022
<b>CNFEDS</b>	Echange du 7/11/2022
<b>APPRENDRE</b>	Réunion d'équipe du 16/10/2022